

Accueil des étudiants étrangers : ce que font les établissements français adhérents de CampusFrance

La Note CampusFrance n°29 poursuit un travail commencé par l'Agence en 2009 sur l'accueil des étudiants étrangers. Elle fait suite aux Notes n°18 (novembre 2009) et n°19 (janvier 2010)¹. La première était une étude qui rendait compte d'une consultation interne auprès des Espaces CampusFrance et qui établissait une comparaison internationale entre les systèmes d'accueil (Australie, France, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Royaume-Uni). La deuxième présentait le dépouillement analytique d'une enquête originale, lancée par CampusFrance auprès des Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur en matière d'accueil d'étudiants et de jeunes chercheurs.

La présente publication, qui a pris pour base les réponses fournies par les établissements adhérents² à CampusFrance lors de l'élaboration des *Fiches accueil*, fait un bilan des dispositifs mis en place.

Avant-propos

"Fais bon accueil aux étrangers, car toi aussi, tu seras un étranger"³. Pour la première fois, une note thématique présente une description et une analyse des services d'accueil proposés par les établissements d'enseignement supérieur adhérents de CampusFrance afin de pouvoir observer comment la notion d'accueil s'articule au plan national, tant au niveau de l'accueil général que du logement, en passant par le tutorat ou les cours de Français Langue Etrangère.

Les réponses de 167 établissements, représentatifs de l'enseignement supérieur français⁴, révèlent la mise en place d'une réelle politique d'accueil à travers les services proposés à toutes les étapes de l'accueil ou du séjour de l'étudiant étranger.

Ces services se répartissent de manière hétérogène en fonction des catégories d'établissement mais aussi du type de mobilité des étudiants.

- Les services d'accueil en amont que constituent l'information spécifique et l'inscription en ligne sont en moyenne bien assurés.
- L'accueil à l'arrivée (aéroport, gare, ville d'études, logement) est proposé dans les écoles d'ingénieur et de commerce, un peu moins dans les universités.
- Les services de logement doivent être analysés dans le détail (de la place garantie à la fourniture d'une liste de contacts), mais aussi au niveau des publics ciblés, les écarts étant importants entre services réservés à la mobilité encadrée et services offerts aux étudiants en mobilité individuelle.
- Enfin, l'accueil dans les établissements et la mise en place de guichets uniques sont bien développés, avec une plus forte proportion pour les universités (60%).

La notion d'accueil semble être prise en compte par les établissements comme partie intégrante de la réussite du séjour d'études, aussi bien en région qu'à Paris où la situation est cependant plus complexe.

Sommaire

Partie 1 (page 2)

Panel et typologie des participants à l'enquête

Partie 2 (pages 3 et 4)

Accueil avant le départ du pays d'origine

Partie 3 (page 4 à 12)

- Accueil à l'arrivée en France
- Accueil et logement à Paris et en Ile-de-France

1- Ces documents sont disponibles sur le site de l'Agence, www.campusfrance.org, rubrique *Espace documentaire*.

2- Le GIP CampusFrance compte 248 adhérents, dont 78 universités et 5 PRES (au 1^{er} février 2011).

3- Roger Ikor, *Les Eaux mêlées*, Paris, Albin Michel, 1955.

4- Universités, écoles d'ingénieurs, de commerce, d'arts ou spécialisées et instituts catholiques. Les écoles de langues sont ici présentes, dans la mesure où elles captent un nombre significatif d'étudiants étrangers pour l'apprentissage du français. Les résultats quant aux services d'accueil qu'elles proposent restent singuliers, du fait des populations accueillies et des particularités de leurs offres de séjour linguistique.

Panel et typologie des établissements ayant participé à l'enquête

1.1 Etablissements adhérents participants : des réponses représentatives

Les établissements ayant participé à l'enquête

| Adhérents participants | Universités et établissements assimilés ⁵ | Ecoles d'ingénieurs | Ecoles de commerce | Ecoles d'art | Instituts catholiques | Ecoles spécialisées | Ecoles de langue | Total |
|------------------------|--|---------------------|--------------------|--------------|-----------------------|---------------------|------------------|-------|
| Nombre de réponses | 59 | 45 | 30 | 7 | 4 | 3 | 19 | 167 |

Les résultats de cette enquête sur l'accueil des étudiants étrangers en France ont été réunis dans le cadre de la création de la collection des *Fiches Accueil CampusFrance*⁶.

Ces résultats ne concernent que les établissements adhérents de CampusFrance (167/248), c'est à dire 67% des adhérents de l'Agence.

Ils présentent une proportion satisfaisante au regard des typologies des établissements français et de leur répartition numérique au plan national avec une forte représentation des universités (53/85, soit 62% des universités françaises).

1.2 Moyenne du nombre d'étudiants étrangers accueillis : des populations de taille inégale

Les étudiants étrangers accueillis par les adhérents

| Etudiants étrangers | Universités et établissements assimilés | Ecoles d'ingénieurs | Ecoles de commerce | Ecoles d'art | Instituts catholiques | Ecoles spécialisées | Ecoles de langue |
|--|---|---------------------|--------------------|--------------|-----------------------|---------------------|------------------|
| Nombre d'étudiants accueillis en moyenne | 1 500 | 130 | 305 | 84 | 1 705 | 101 | 1 990 |
| Maximum pour un établissement | 8 600 | 550 | 1 506 | 260 | 3 200 | 250 | 11 000 |
| Minimum pour un établissement | 20 | 7 | 15 | 7 | 716 | 10 | 10 |

Selon les structures, le nombre d'étudiants étrangers accueillis diffère très largement. Il apparaît en effet que les universités et les établissements assimilés captent la majeure partie du flux d'étudiants, en moyenne 1 500 étudiants. Pour les écoles d'ingénieurs et de commerce, ce chiffre est presque divisé par huit, avec environ 200 étudiants accueillis en moyenne dans ces écoles.

Les écoles spécialisées, tout comme les écoles d'art, par leur processus de sélection particulier (dossier artistique, audition, etc.) attirent plus difficilement les étudiants étrangers, environ 90 par école. Ce sont enfin et logiquement les écoles de langue qui possèdent les populations les plus fortes avec près de 2 000 étudiants en moyenne.

5- L'ensemble des universités publiques ont été regroupées avec les grands établissements délivrant des diplômes nationaux, dans le cas présent : Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, Ecole Nationale des Chartes, Ecole Normale Supérieure, Ecole Pratique des Hautes Etudes, Muséum National d'Histoire Naturelle et Sciences Po Paris.

6- Ces fiches sont accessibles sur le site de l'Agence : <http://www.campusfrance.org/fr/espace-documentaires/guides-pratiques-et-etablissements/les-fiches-accueil>.

Accueil avant le départ du pays d'origine

2.1 Généralisation des procédures informatisées : inscription en ligne et procédure CampusFrance⁷ :

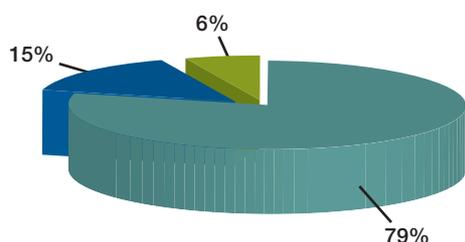
Comme le précise la convention constitutive du GIP CampusFrance (mars 2007), l'Agence a notamment pour objet "de concourir à l'amélioration des conditions d'accueil et de séjour en France des étudiants étrangers".

A ce titre, l'Agence s'est intéressée à tout ce qui précède l'arrivée en France, c'est-à-dire aux procédures d'inscription et aux informations communiquées aux étudiants étrangers avant leur arrivée en France⁸.

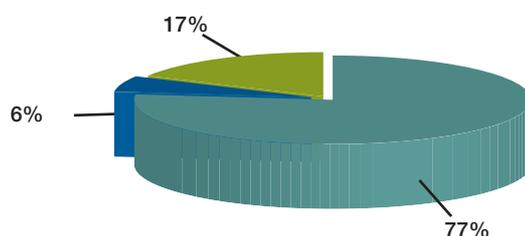
Les différentes formes d'inscription proposées par les établissements

| Formes d'inscription | Universités et établissements assimilés | Ecoles d'ingénieurs | Ecoles de commerce | Ecoles d'art | Instituts catholiques | Ecoles spécialisées | Ecoles de langue |
|--|---|---------------------|--------------------|--------------|-----------------------|---------------------|------------------|
| % d'établissements adhérents à la procédure CampusFrance | 79% | 77% | 86% | 28% | 100% | - | 31% |
| Autre forme d'inscription : inscription en ligne (hors procédure CampusFrance) | 15% | 6% | 2% | 28% | - | 33% | 21% |
| Autre forme d'inscription : dossier papier | 6% | 17% | 12% | 46% | - | 66% | 48% |

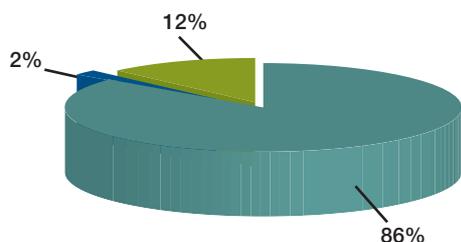
Universités et établissements assimilés



Ecoles d'ingénieurs



Ecoles de commerce



- % d'établissements adhérents à la procédure CampusFrance
- Autre forme d'inscription : inscription en ligne (hors procédure CampusFrance)
- Autre forme d'inscription : dossier papier

La procédure CampusFrance semble bien établie au sein des établissements adhérents. En l'absence d'un tel dispositif, l'inscription en ligne propre à l'établissement tend à supplanter le dossier papier, sauf dans la majorité des écoles d'art et des écoles spécialisées (un établissement sur trois). Ceci s'explique par la spécificité des formations

et donc des pièces ou des documents justificatifs requis pour l'inscription dans de telles structures.

En dehors de la procédure CampusFrance, les écoles spécialisées, d'art, de langue et les universités sont assez nombreuses à proposer des services d'inscription en ligne.

7- Afin d'améliorer l'accueil à l'étranger des étudiants qui se préparent à un séjour d'études en France et de faciliter l'ensemble des démarches académiques et consulaires, le ministère chargé des affaires étrangères a créé en 2005 la procédure CampusFrance, procédure obligatoire dans 31 pays, qui permet désormais aux étudiants étrangers de s'inscrire en ligne.

8- Voir à ce propos l'enquête diligentée par CampusFrance auprès de ses Espaces, *Note CampusFrance* n°18, novembre 2009.

2.2 Informations spécifiques en ligne

La plupart des établissements proposent une information spécialisée pour les étudiants étrangers. Que ce soient les universités, les grandes écoles, les instituts catholiques, les écoles de commerce et, dans une moindre mesure, les écoles d'ingénieurs, ces établissements sont au minimum trois sur quatre à fournir des informations spécifiques sur leur site internet. Ces informations concernent, d'une part, les formalités d'entrée et de séjour, les inscriptions et les admissions, les dispositifs de financement du séjour.

Elles recouvrent, d'autre part, tout ce qui peut concerner la vie en France, les informations sur la ville d'accueil, sur les offres et les modalités d'hébergement, sur l'ouverture d'un compte bancaire, sur les services de santé, etc.

Seules trois écoles spécialisées (dans la présente enquête) n'ont pas du tout développé d'information spécifique en

ligne et les écoles d'art ne sont que 40% à l'avoir fait. Plus surprenant, compte tenu de leur vocation à accueillir essentiellement des étudiants étrangers, seulement 58% des écoles de langues donnent cette information en ligne.

2.3 Informations par niveaux

Les écoles d'art ou de langues et les écoles spécialisées, qui ne fonctionnent pas sur le système LMD, ne proposent pas d'information spécifique par niveau (à l'exception de l'Ecole du Louvre).

Pour les autres établissements, les deux niveaux qui sont le mieux renseignés sont les niveaux de Licence et de Master, ce dernier étant assez souvent privilégié. Le niveau Doctorat est relativement bien renseigné par les instituts catholiques et les universités. Ce sont les universités qui informent le mieux au niveau post-doctoral (elles sont 30% à donner des renseignements spécifiques à ce niveau).



Accueil à l'arrivée en France

3.1 Services d'accueil à l'arrivée en France : une aide bien assurée

Dans de nombreux établissements, ces services comprennent un accueil à l'aéroport (ou à la gare), avec un transport vers la ville d'études jusqu'au logement de l'étudiant en France.

Ces services sont en général proposés par les équipes des services des Relations Internationales (RI) des établissements ou dans de nombreux cas par des associations étudiantes (et parfois par les deux conjointement).

Plus précisément, les services d'accueil à l'aéroport peuvent être assurés par de multiples intervenants : les RI, les associations étudiantes, mais aussi des prestataires extérieurs (Egide, CROUS ou des sociétés privées).

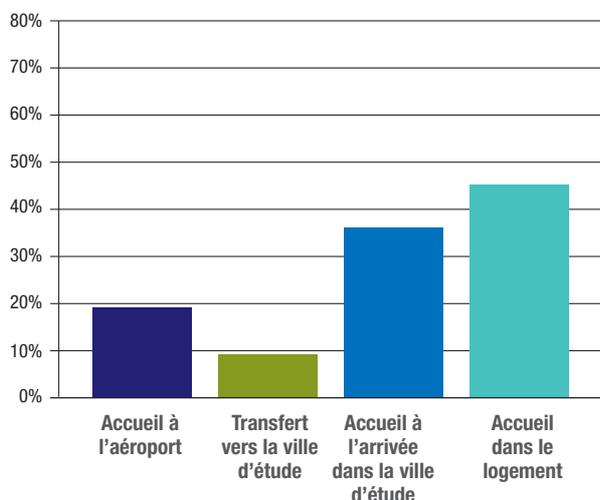
Dans une grande majorité des cas, quel que soit le type d'établissement, le service d'accueil, s'il existe, est d'une grande disponibilité, souvent 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Les services d'accueil à l'arrivée

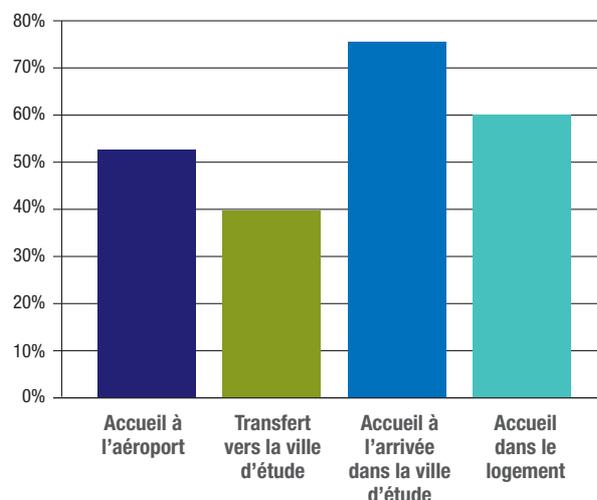
| Services d'accueil | Universités et établissements assimilés | Ecoles d'ingénieurs | Ecoles de commerce | Ecoles d'art | Instituts catholiques | Ecoles spécialisées | Ecoles de langue | Total |
|---|---|---------------------|--------------------|--------------|-----------------------|---------------------|------------------|-------|
| Accueil à l'aéroport | 19% | 53% | 60% | - | 50% | - | 75% | 43% |
| Transfert vers la ville d'étude | 9% | 40% | 40% | 15% | 25% | - | 45% | 29% |
| Accueil à l'arrivée dans la ville d'étude | 36% | 76% | 70% | 15% | 75% | 66% | 55% | 54% |
| Accueil dans le logement | 45% | 60% | 80% | 15% | 50% | 66% | 65% | 58% |

Les services d'accueil à l'arrivée par type d'établissement

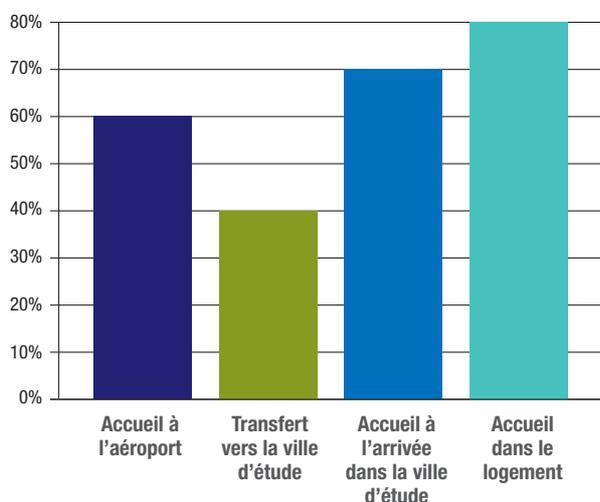
Universités et établissements assimilés



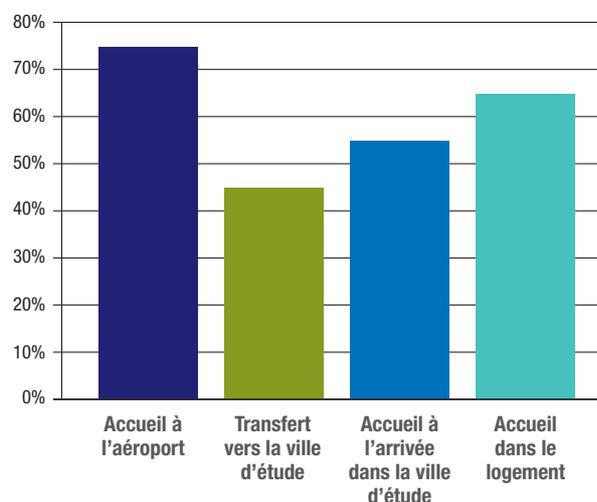
Ecoles d'ingénieurs



Ecoles de commerce



Ecoles de langue



3.2 Logement : des différences de stratégie d'hébergement

Les services de logement

| Type de services | Universités et établissements assimilés | Ecoles d'ingénieurs | Ecoles de commerce | Ecoles d'art | Instituts catholiques | Ecoles spécialisées | Ecoles de langue | Total |
|---|---|---------------------|--------------------|--------------|-----------------------|---------------------|------------------|-------|
| Logement garanti dans le parc locatif de l'établissement | 9% | 29% | 20% | - | 25% | 66% | 26% | 21% |
| Possibilité de demander une place en résidence universitaire ⁹ | 69% | 64% | 57% | - | 50% | - | 42% | 58% |
| Système de caution (parc public ou privé de logements) | 9% | 22% | 10% | - | - | - | 26% | 14% |
| Au moins une des trois solutions ci-dessus | 71% | 82% | 66% | - | 75% | 66% | 58% | 69% |

9- Une demande ne garantit pas dans tous les cas l'obtention d'un logement.

L'information sur le logement

| Informations | Universités et établissements assimilés | Ecoles d'ingénieurs | Ecoles de commerce | Ecoles d'art | Instituts catholiques | Ecoles spécialisées | Ecoles de langue | Total |
|---|---|---------------------|--------------------|--------------|-----------------------|---------------------|------------------|-------|
| Liste indicative de logements ou sites internet spécialisés | 63% | 60% | 87% | 85% | 50% | 33% | 37% | 64% |
| Renvoi vers le CNOUS | 43% | 22% | 30% | 71% | 25% | - | 11% | 32% |

Les établissements adhérents proposent, dans une grande majorité des cas, des services de logement à tous les étudiants étrangers.

Il est intéressant de constater que les écoles d'ingénieurs, de commerce, les universités ou les instituts catholiques sont nombreux à proposer des services de logement qui peuvent inclure une place garantie dans le parc de logements de l'établissement, la possibilité de demander une place en résidence universitaire ou encore l'assurance d'une caution pour un logement dans un parc privé ou public de logements.

Ainsi, les écoles d'ingénieurs sont plus de 80% à proposer au moins l'un de ces trois services. Elles sont suivies par les instituts catholiques (75%) et, de façon notable, par les universités (71%) puis par les écoles de commerce (66%).

La demande d'une place en résidence universitaire est proposée majoritairement par les universités (69%) et par les écoles d'ingénieurs (64%). Enfin, le système de caution est très présent dans les écoles d'ingénieurs (22% contre 10% dans les écoles de commerce).

De manière plus classique, 2/3 des établissements donnent une liste indicative de logements ou de sites internet spécialisés ou encore conseillent de contacter le CROUS. Parmi les services annexes liés au logement déclarés par les établissements, on trouve une aide personnalisée, le renvoi vers des prestataires extérieurs (par exemple Egide ou des résidences privées partenaires) ou bien encore vers des familles d'accueil.

C'est le cas notamment des écoles de langue. Ces écoles proposent en général une offre de logement très large (résidence étudiants, studios individuels ou doubles, résidence hôtelière et hôtels, auberge de jeunesse, etc.) avec une particularité (pour les étudiants en apprentissage du français) qui est l'hébergement en famille d'accueil française, possible dans 95% des cas.

C'est également l'engagement des instituts catholiques qui garantissent à l'avance l'hébergement en famille d'accueil.

Il convient cependant d'affiner ces résultats, service par service, en y intégrant le public concerné : étudiants en mobilité encadrée et étudiant en mobilité individuelle.

• Détail des services de logement selon le type de mobilité

Dans le cas des universités, des écoles d'ingénieurs et de commerce, pour qui le nombre d'étudiants accueillis en mobilité encadrée et individuelle est le plus important, la répartition des services selon le type de mobilité présente de grandes tendances.

Dans les universités, le service de demande d'une place en résidence universitaire, proposé par plus de 70% des universités, est aussi presque exclusivement réservé aux étudiants inscrits dans le cadre de conventions d'échange ainsi que le système de caution, quand il existe.

Que ce soit pour la garantie d'un logement dans le parc de l'établissement ou pour la demande en résidence universitaire, ces options sont offertes d'une façon plus significative dans les écoles d'ingénieurs et de commerce, d'autant plus que certains établissements disposent de leur propre parc de logements.

Les différences se font au niveau des publics : pour les 30% d'écoles d'ingénieurs qui proposent une place garantie dans leur parc de logement et pour les 60% qui font une demande en résidence étudiante la répartition est pratiquement équivalente entre mobilité encadrée et mobilité individuelle.

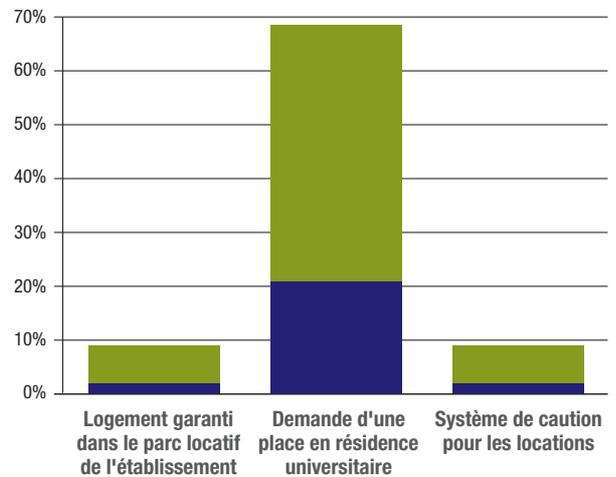
Cette égalité est également notable pour ce qui concerne le système de caution très présent dans ces établissements. Ce service est en effet proposé par près d'une école sur deux.

Dans les écoles de commerce, le "ciblage" des étudiants est plus clairement signifié : les places dans leur propre parc de logement sont prioritairement réservées aux étudiants en mobilité encadrée alors que les logements en résidence universitaire sont proposés à tous. A noter que le système de caution semble y être peu développé.

Les services de logement selon le type de mobilité et d'établissement

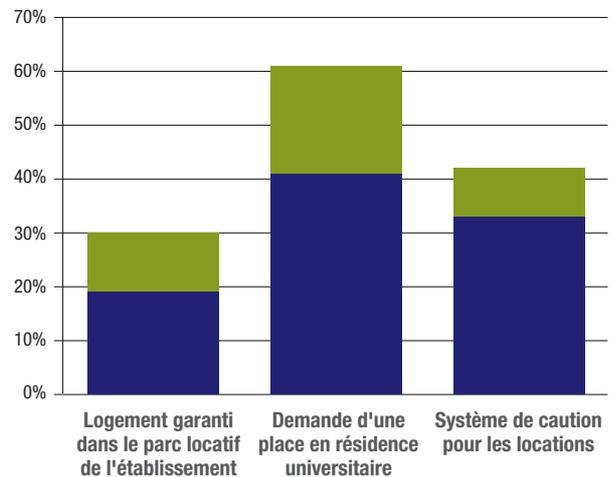
Universités

| | Logement garanti dans le parc locatif de l'établissement | Demande d'une place en résidence universitaire | Système de caution pour les locations |
|--|--|--|---------------------------------------|
| Tous les étudiants en mobilité ¹⁰ | 2% | 21% | 2% |
| Etudiants en mobilité encadrée | 7% | 48% | 7% |



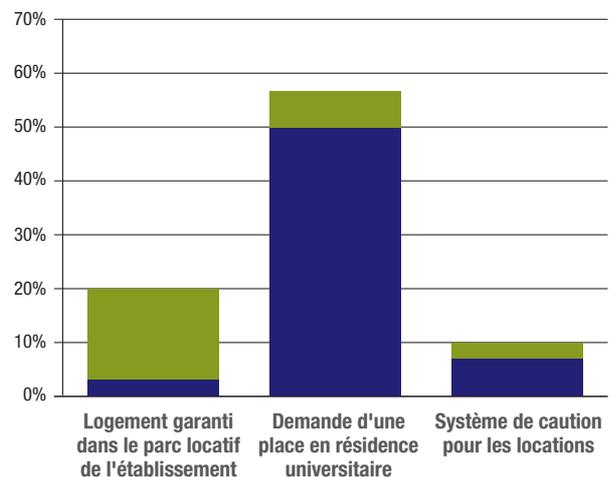
Ecoles d'ingénieurs

| | Logement garanti dans le parc locatif de l'établissement | Demande d'une place en résidence universitaire | Système de caution pour les locations |
|--------------------------------|--|--|---------------------------------------|
| Tous les étudiants en mobilité | 19% | 41% | 33% |
| Etudiants en mobilité encadrée | 11% | 20% | 9% |



Ecoles de commerce

| | Logement garanti dans le parc locatif de l'établissement | Demande d'une place en résidence universitaire | Système de caution pour les locations |
|--------------------------------|--|--|---------------------------------------|
| Tous les étudiants en mobilité | 3% | 50% | 7% |
| Etudiants en mobilité encadrée | 17% | 7% | 3% |



10- Dans le cadre du questionnaire, les établissements avaient un choix de réponse entre deux options : "Ces services concernent tous les étudiants en mobilité" ou "Ces services sont réservés aux étudiants en mobilité encadrée".

3.3 Accompagnement et intégration dans les établissements : des dispositifs à développer

- Un accueil sur place effectif mais hétérogène

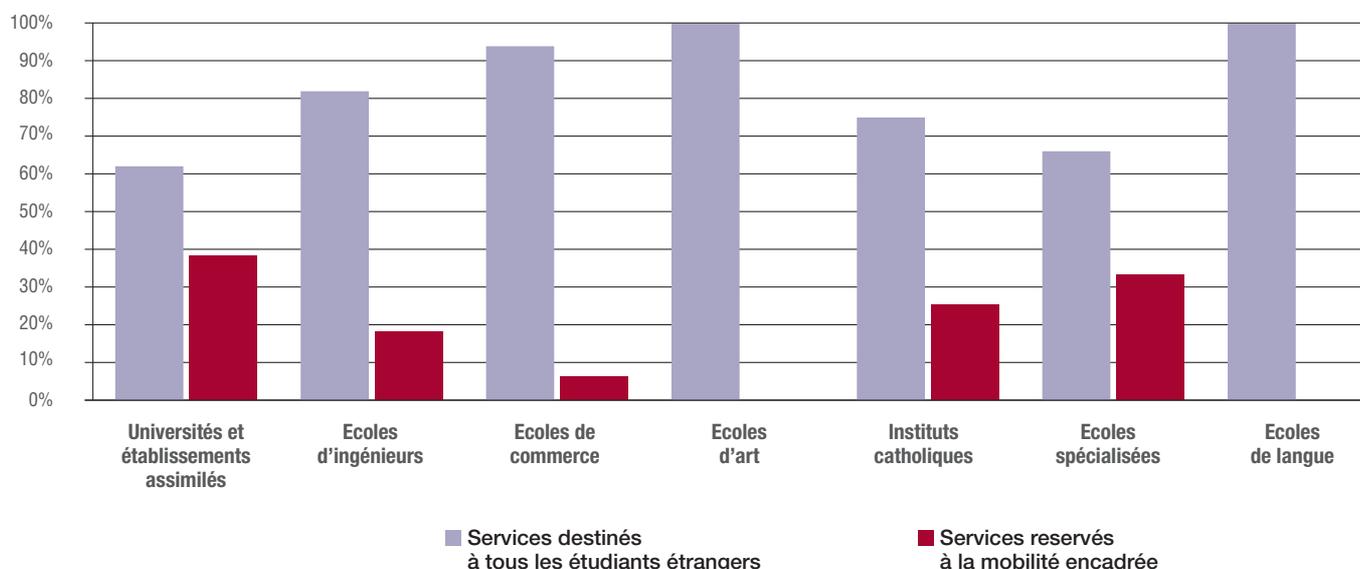
Les services d'accueil des établissements d'enseignement supérieur français sont hétérogènes en raison de leur taille, de leurs fonctions et de la palette d'actions proposées.

Ils peuvent inclure un accueil spécifique des étudiants étrangers directement sur le site (avec un bureau dédié, une visite de l'établissement ou du campus, une semaine

ou plusieurs journées dédiées à l'accueil, etc.), l'aide et le conseil pour l'inscription administrative et pédagogique, le soutien à la recherche d'un logement et l'explication des démarches à entreprendre à l'arrivée sur le territoire français (CAF, électricité, gaz, assurance, caution, taxes, ouverture d'un compte en banque, etc.). Ces services peuvent aussi être mutualisés au niveau du PRES (Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur) ou du centre *EURAXESS*¹¹.

Les services d'accueil

| Publics | Universités et établissements assimilés | Ecoles d'ingénieurs | Ecoles de commerce | Ecoles d'art | Instituts catholiques | Ecoles spécialisées | Ecoles de langue |
|------------------------------|---|---------------------|--------------------|--------------|-----------------------|---------------------|------------------|
| Tous les étudiants étrangers | 62% | 82% | 94% | 100% | 75% | 66% | 100% |
| Mobilité encadrée | 38% | 18% | 6% | - | 25% | 33% | - |



C'est dans les universités, premières bénéficiaires des flux d'étudiants étrangers, que les services spécifiques à la mobilité encadrée existent, ce qui peut témoigner de la volonté de réserver à ce type de mobilité des services particulièrement adaptés.

11- Les centres *EURAXESS* français forment un réseau national composé de plus de 20 établissements localisés partout en France. Ils fournissent une aide personnalisée aux doctorants, post-docs et chercheurs ainsi qu'à leur famille à chaque étape de leur mobilité. Plus d'information : http://ec.europa.eu/euraxess/np/france/index_en.html

• Les guichets uniques : universités en pointe

La notion de *guichet unique* désigne un service centralisé à destination des étudiants internationaux. La nature des services proposés varie d'un établissement à l'autre, cependant on y retrouve généralement des services permettant l'accès aux mutuelles, au CROUS, à la préfecture, aux banques, aux abonnements pour les transports en commun...

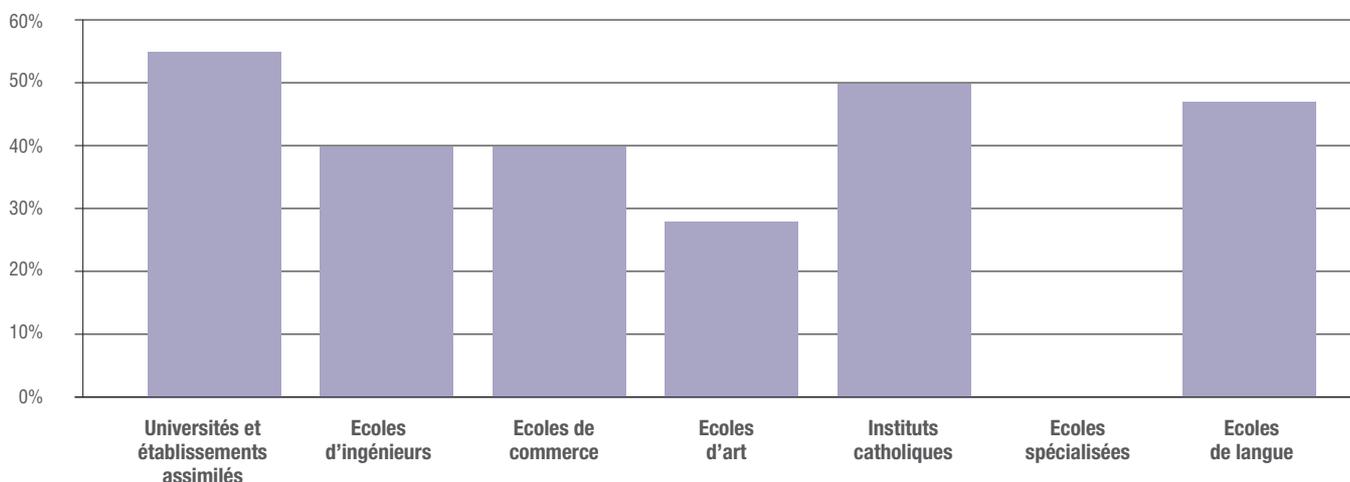
Les guichets uniques sont organisés de manière saisonnière (une ou deux fois par an, en début de semestre) mais peuvent aussi être ouverts toute l'année. Parfois, un même guichet, organisé par un PRES par exemple, peut être mis à disposition de plusieurs établissements.

On constate une implantation des guichets uniques relativement faible : 45% en moyenne, et jamais plus de 55% (le maximum est atteint par les universités). Compte tenu de la nature relativement récente d'un tel dispositif, il reste difficile de savoir si ces chiffres indiquent une augmentation de leur distribution sur le territoire.

Les universités se situent en tête : ce sont les établissements qui accueillent le plus grand nombre d'étudiants étrangers qui possèdent le plus grand nombre de guichets de ce type. Une telle observation montrerait qu'un accueil de qualité participe aujourd'hui de la stratégie internationale des établissements français et qu'il constitue un facteur essentiel pour l'image d'un établissement, d'une ville ou d'une région.

Les guichets uniques

| | Universités et établissements assimilés | Ecoles d'ingénieurs | Ecoles de commerce | Ecoles d'art | Instituts catholiques | Ecoles spécialisées | Ecoles de langue | Total |
|-----------------------|---|---------------------|--------------------|--------------|-----------------------|---------------------|------------------|-------|
| % de guichets uniques | 55% | 40% | 40% | 28% | 50% | - | 47% | 45% |



• Le Français Langue Etrangère pendant les études, un facteur d'intégration ?

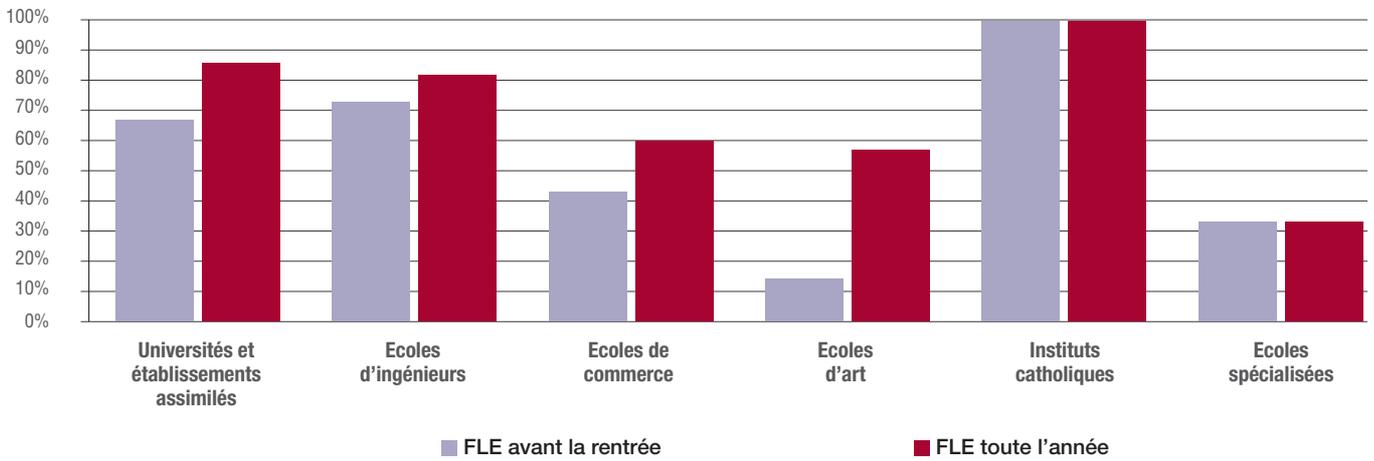
D'une manière générale, les cours de Français Langue Etrangère sont dispensés dans l'ensemble des établissements consultés. Ces cours sont le plus souvent proposés tout

au long de l'année, mais une tendance à proposer une offre de formation en français avant la rentrée semble se développer. La proportion des programmes dispensés avant la rentrée reste plus faible, mais concerne tout de même plus de la moitié des établissements dans les universités et les écoles d'ingénieurs.

Les cours de Français Langue Etrangère

| FLE | Universités et établissements assimilés | Ecoles d'ingénieurs | Ecoles de commerce | Ecoles d'art | Instituts catholiques | Ecoles spécialisées |
|------------------|---|---------------------|--------------------|--------------|-----------------------|---------------------|
| Avant la rentrée | 67% | 73% | 43% | 14% | 100% | 33% |
| Toute l'année | 86% | 82% | 60% | 57% | 100% | 33% |

Les cours de Français Langue Etrangère



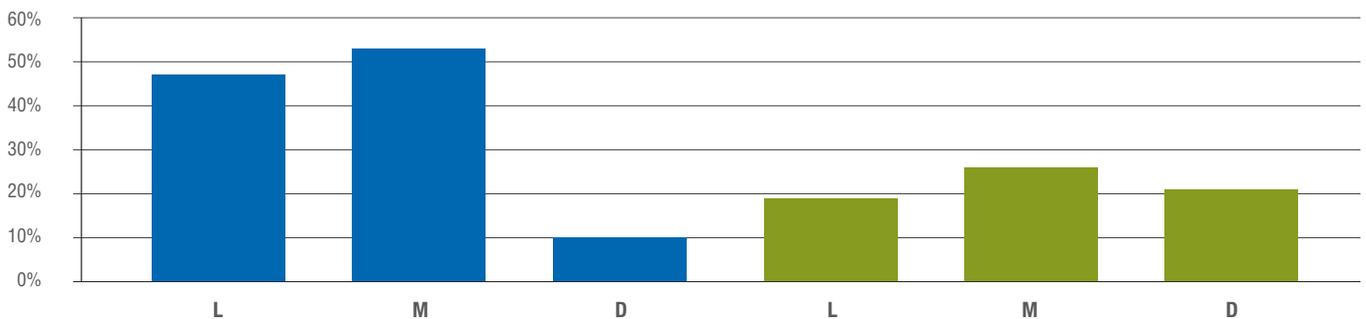
Selon les informations données par les établissements dans leurs *Fiches accueil*, les cours de FLE proposés avant la rentrée universitaire s'étalent en général sur quatre à huit semaines et peuvent, dans certaines universités,

donner accès à des Diplômes d'Université de Français. Les cours de FLE proposés aux étudiants étrangers sont dans la majorité payants, mais restent un facteur essentiel d'intégration bien compris par les établissements français.

• Le parrainage et le tutorat, spécificités du niveau Master

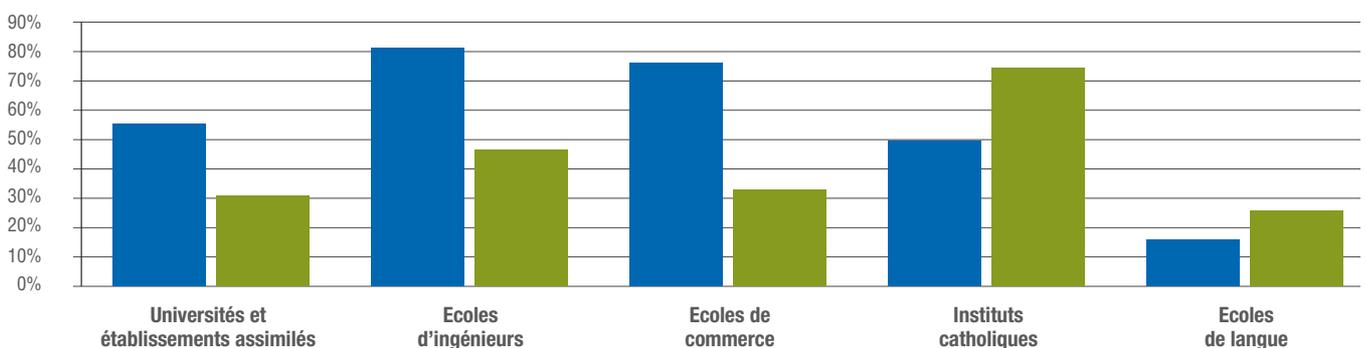
Le parrainage et le tutorat par niveau

| Niveaux | Parrainage par un étudiant | | | Tutorat par un professeur | | |
|---------|----------------------------|-----|-----|---------------------------|-----|-----|
| | L | M | D | L | M | D |
| % | 47% | 53% | 10% | 19% | 26% | 21% |



Le parrainage et le tutorat par type d'établissement

| Établissement | Parrainage par un étudiant (%) | Tutorat par un professeur (%) |
|---|--------------------------------|-------------------------------|
| Universités et établissements assimilés | 56% | 31% |
| Ecoles d'ingénieurs | 82% | 47% |
| Ecoles de commerce | 77% | 33% |
| Instituts catholiques | 50% | 75% |
| Ecoles de langues | 16% | 26% |



Si l'on observe les établissements d'un point de vue global, il apparaît que c'est le parrainage étudiant qui est le plus répandu dans les établissements d'enseignement supérieur français. Il concerne plus d'un établissement sur deux, au niveau Master.

Ce dispositif de parrainage est en général organisé par une association destinée aux étudiants internationaux ou encore par le service des Relations Internationales de l'établissement.

Le tutorat personnalisé par un professeur ne semble pas être une pratique généralement répandue. Un établissement sur cinq seulement propose un tel système de soutien.

Au niveau Master, la proportion passe à un établissement sur quatre. Elle est particulièrement choisie pour le soutien au niveau Doctorat.

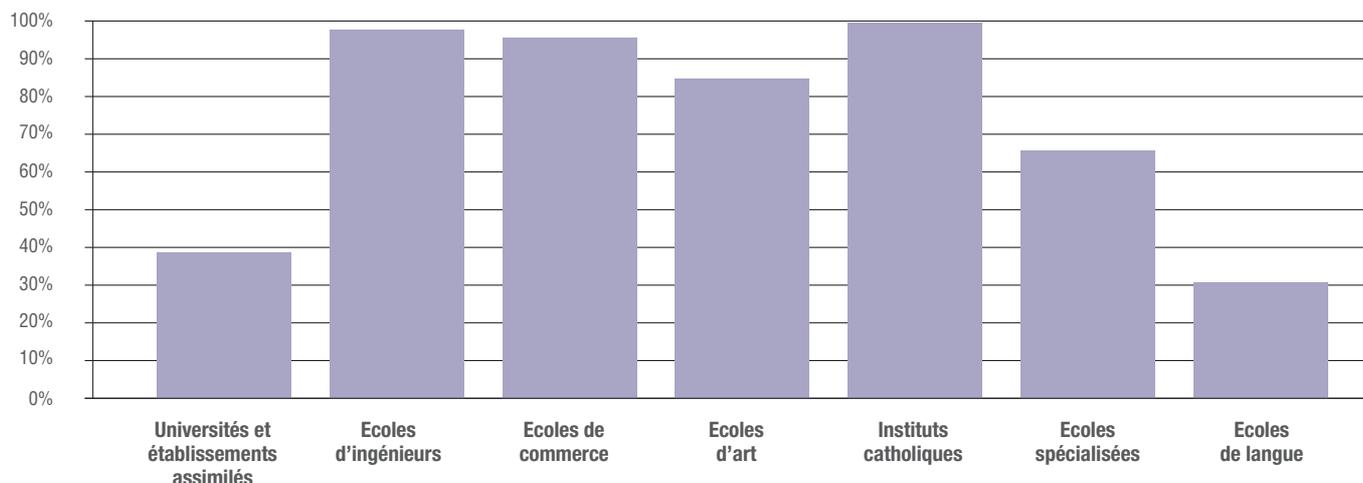
S'agissant de l'offre de parrainage selon le type d'établissement, ce sont les écoles d'ingénieurs et de commerce qui proposent le plus souvent le parrainage par un étudiant, une façon de faire qui semble en adéquation avec leur culture de réseaux et d'associations d'étudiants. Les universités sont toutefois dans la moyenne : elles proposent le parrainage dans plus d'un établissement sur deux.

Enfin, en ce qui concerne le tutorat par un professeur, on constate qu'il est souvent proposé par les écoles d'ingénieurs.

• Associations d'anciens étudiants, des réseaux inexploités par les universités

Les associations d'anciens étudiants

| | Universités et établissements assimilés | Ecoles d'ingénieurs | Ecoles de commerce | Ecoles d'art | Instituts catholiques | Ecoles spécialisées | Ecoles de langue | Total |
|-----------------------|---|---------------------|--------------------|--------------|-----------------------|---------------------|------------------|-------|
| % de réseaux d'alumni | 39% | 98% | 96% | 85% | 100% | 66% | 31% | 70% |



D'une manière générale, sur la base des informations fournies par les établissements dans le cadre de cette enquête, les associations d'anciens étudiants existent dans plus de deux établissements français sur trois¹².

C'est dans les écoles d'ingénieurs, dans les écoles de commerce et dans les instituts catholiques que la proportion est la plus élevée : elle y atteint presque 100%. Trois écoles d'art sur quatre et deux écoles spécialisées sur trois ont également une association d'anciens élèves.

Ce sont les universités qui possèdent proportionnellement le moins d'associations d'anciens élèves. Lorsqu'elles existent, ces associations sont souvent dédiées à une composante ou à une formation et, plus rarement, à l'université dans son ensemble.

12- Une prochaine *Note CampusFrance*, à paraître au cours du premier semestre 2011, fera le point sur ces associations d'anciens étudiants.

Accueil et logement à Paris et en Ile-de-France

Pour la capitale et sa région, ce sont 12 universités franciliennes sur 17 (soit plus de 70% des universités de cette région), 11 écoles de commerce et 16 écoles d'ingénieurs qui ont répondu à l'enquête.

Compte tenu de la situation particulière de Paris et de l'Ile-de-France, aussi bien en termes de logement qu'en termes de guichet d'accueil, il a paru intéressant d'en observer plus précisément les données.

• **En ce qui concerne les guichets uniques**, ceux-ci sont mis en place dans un tiers des établissements. Cette proportion reflète la moyenne nationale, sauf en ce qui concerne les universités (55% au niveau national). Cette situation s'explique par le fait que les réponses désignent l'installation d'un guichet unique dans l'établissement sans prendre en compte les initiatives qui existent par ailleurs.

C'est le cas, par exemple, du Service d'Accueil des Etudiants Etrangers de la Cité Internationale Universitaire de Paris qui propose un guichet d'accueil complet, ouvert à tous les étudiants étrangers¹³ à Paris, de septembre à décembre. Organisé par le Bureau d'Accueil des Etudiants en Mobilité (BAEM) et par une équipe d'étudiants français et étrangers multilingues, cet accueil comprend :

- une antenne de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) ;
- une antenne de la Préfecture de Police de Paris ;
- un accès aux postes informatiques reliés au site internet de la CAF ;
- une représentation de la Direction Départementale du Travail ;
- une présence de conseillers de La Mutuelle des Etudiants (LMDE) et de la Société Mutualiste des Etudiants de la Région Parisienne (SMEREP).

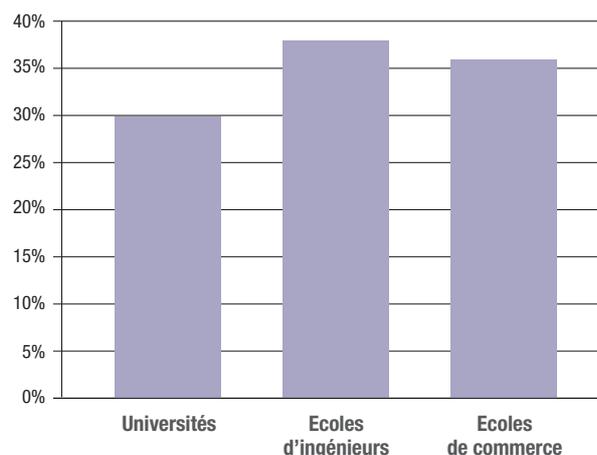
• **En ce qui concerne les services de logement**, comparés aux résultats nationaux de cette enquête, les pourcentages baissent partout, tous établissements confondus (voir page 5). La plus forte baisse est observée au niveau de la demande d'un logement en résidence universitaire, juste reflet du besoin, toujours exprimé, de l'existence de telles résidences à Paris et dans sa région.

Seule exception : l'augmentation, au niveau des écoles d'ingénieurs, de la mise en place d'un service de caution pour les étudiants étrangers (plus de 70%). Ce résultat semble illustrer la situation parisienne dans laquelle se trouvent les étudiants, souvent dépendants du marché locatif privé. Toutefois seul un petit nombre d'étudiants est ici concerné (moins de 500).

Enfin, il convient d'ajouter, en regard de cette baisse, les nombreux services proposés par d'autres acteurs en termes d'aide au logement (LOCA-PASS, colocation...) très sollicités à Paris.

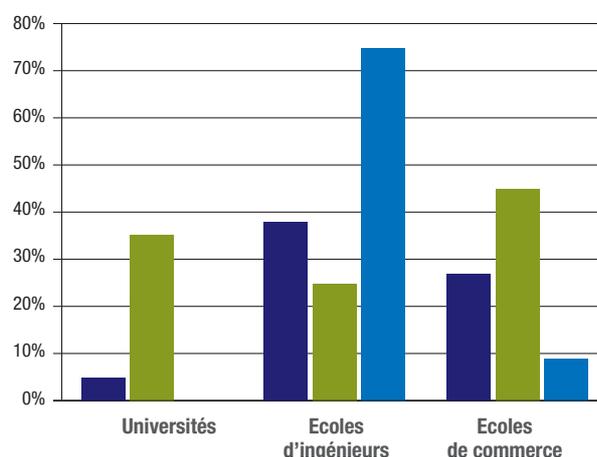
Guichets uniques

| | Universités | Ecoles d'ingénieurs | Ecoles de commerce |
|-----------------------|-------------|---------------------|--------------------|
| % de guichets uniques | 30% | 38% | 36% |



Services de logement

| | Universités | Ecoles d'ingénieurs | Ecoles de commerce |
|--|-------------|---------------------|--------------------|
| Logement garanti dans le parc locatif de l'établissement | 5% | 38% | 27% |
| Possibilité de demander une place en résidence universitaire ¹⁴ | 35% | 25% | 45% |
| Système de caution (parc public ou privé de logements) | - | 75% | 9% |



13- Cité Internationale Universitaire de Paris - Bureau d'Accueil des Etudiants en Mobilité (www.ciup.fr).

14- Une demande ne garantit pas dans tous les cas l'obtention d'un logement.

TABLEAU DE SYNTHÈSE

| | | Universités et établissements assimilés | Ecoles d'ingénieurs | Ecoles de commerce | Ecoles d'art | Instituts catholiques | Ecoles spécialisées | Ecoles de langue | Total |
|--|---|---|---------------------|--------------------|--------------|-----------------------|---------------------|------------------|------------|
| Etablissements participants | | 59 | 45 | 30 | 7 | 4 | 3 | 19 | 167 |
| Nombre d'étudiants étrangers | Moyenne | 1 500 | 130 | 305 | 84 | 1 705 | 101 | 1 990 | - |
| | Maximum | 8 600 | 550 | 1 506 | 260 | 3 200 | 250 | 11 000 | - |
| | Minimum | 20 | 7 | 15 | 7 | 716 | 10 | 10 | - |
| Logement | Logement garanti dans le parc locatif de l'établissement | 9% | 29% | 20% | - | 25% | 66% | 26% | 21% |
| | Demande d'une place en résidence universitaire | 69% | 64% | 57% | - | 50% | - | 42% | 58% |
| | Système de caution | 9% | 22% | 10% | - | - | - | 26% | 14% |
| | Au moins un de ces trois services | 71% | 82% | 66% | - | 75% | 66% | 58% | 69% |
| A l'arrivée | Accueil à l'aéroport | 19% | 53% | 60% | - | 50% | - | 75% | 43% |
| | Transfert | 9% | 40% | 40% | 15% | 25% | - | 45% | 29% |
| | Accueil à l'arrivée | 36% | 76% | 70% | 15% | 75% | 66% | 55% | 54% |
| | Accueil dans le logement | 45% | 60% | 80% | 15% | 50% | 66% | 65% | 58% |
| Dispositifs d'intégration et de suivi | Guichets uniques | 55% | 40% | 40% | 28% | 50% | - | 47% | 45% |
| | FLE avant la rentrée | 67% | 73% | 43% | 14% | 100% | 33% | 100% | - |
| | FLE toute l'année | 86% | 82% | 60% | 57% | 100% | 33% | 100% | - |

CampusFrance remercie les établissements suivants d'avoir participé à l'enquête.

Universités

Université Paul Cézanne Aix-Marseille 3
Université d'Artois - Amiens
Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse
Université de Franche-Comté - Besançon
Université du Littoral Côte d'Opale - Boulogne-sur-Mer
Université de Bretagne Occidentale - Brest
Université Victor Segalen Bordeaux 2
Université Michel de Montaigne Bordeaux 3
Université de Caen Basse-Normandie
Université de Savoie - Chambéry
Université de Bourgogne - Dijon
Université Pierre Mendès France - Grenoble 2
Université Stendhal - Grenoble 3
Université de La Rochelle
Université Lille 2 Droit et Santé
Université de Limoges
Université Lumière Lyon 2
Université Jean Moulin Lyon 3
Université Paul Verlaine - Metz
Université Montpellier 2
Université de Haute-Alsace - Mulhouse
Université de Nantes
Université Nice - Sophia Antipolis
Université de Nîmes
Université d'Orléans
Université Jean Monnet - Saint-Etienne
Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3
Université Paris Sorbonne - Paris 4
Université Paris Descartes - Paris 5
Université Pierre et Marie Curie - Paris 6
Université Paris Diderot - Paris 7
Université Paris 8 - Vincennes Saint-Denis
Université Paris Dauphine
Université Paris Ouest Nanterre La Défense
Université Paris Est Créteil Val-de-Marne
Université Paris 13 Nord
Université Paris Est Marne-la-Vallée
Université d'Evry Val d'Essonne
Université de Perpignan
Université de Poitiers
Université de Reims Champagne - Ardenne
Université de Rennes 1
Université Rennes 2
Université de Rouen
Université Toulouse 1 Capitole
Université François Rabelais de Tours
Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis

Université de Technologie de Belfort Montbéliard
Université de Technologie de Compiègne
Université de Technologie de Troyes

Institut d'Études Politiques de Rennes
Institut d'Études Politiques de Toulouse

Grands établissements

Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique
Ecole Nationale des Chartes
Ecole Normale Supérieure
Ecole Pratique des Hautes Etudes - EPHE
Muséum National d'Histoire Naturelle
Sciences Po Paris

Ecoles d'ingénieurs

AG3iL
Agrocampus Ouest
AgroParisTech
Montpellier SupAgro

CPE Lyon
ECE Paris Ecole d'Ingénieurs
Ecole Centrale de Lille
Ecole Centrale de Nantes
Ecole Centrale de Marseille
Ecole Centrale Paris
Ecole des Mines d'Alès
Ecole des Mines d'Albi
Ecole des Mines de Nantes
Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz
Arts et Métiers ParisTech
Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier
Ecole Nationale Supérieure de l'Electronique et de ses Applications (ENSEA)
Ecole Supérieure des Techniques Aéronautique et de Construction Automobile - ESTACA
Ecole Supérieure du Bois
EFREI - Ecole d'Ingénieur des Technologies de l'Information et de la Communication
EIGSI - Ecole d'ingénieurs en Génie des Systèmes Industriels
EISTI - Ecole Internationale du Traitement des Sciences de l'Information
ENGEES - Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg
ENSMM - Ecole Nationale Supérieure des Génies des Systèmes Industriels
EPF Ecole d'Ingénieurs
EPITA
ESA3
ESARC-CEFIRE
ESEO - Angers Dijon Paris
ESIGELEC
ESME SUDRIA
ESTP - Ecole Spéciale des Travaux Publics, du Bâtiment et de l'Industrie
Groupe ESA
INP Grenoble
INP Toulouse
INSA de Lyon
INSA Rennes
INSA Rouen
INSA Toulouse
ISBA-TP
ISEN - Brest
ISEP - Paris
ISTOM
ISUGA - CCI - Quimper
TELECOM Lille 1

Ecoles de commerce

Audencia Nantes School of Management
BEM - Bordeaux Management School
CNAM - International Institute of Management
ECE Bordeaux
Ecole de Management de Normandie
Ecole Supérieure de Commerce de Pau
EMLYON Business School
ESC Bretagne - Brest
ESC Rennes School of Business
ESCP Europe
ESG - Ecole Supérieure de Gestion - Groupe Paris Graduate School of Management
ESIEE Management - Paris
ESSCA Ecole de Management
Euromed Management
Grenoble Graduate School of Business
Groupe ESC Chambéry Savoie
Groupe ESC Clermont
Groupe ESC Dijon Bourgogne
Groupe ESC Troyes
Groupe ESCE
HEC Paris

ICN Business School
IDRAC
IESEG School of Management
IPAC
ISC Paris - School of Management
Negocia
Reims Management School
Rouen Business School
SKEMA Business School

Ecoles d'art

Conservatoire Libre du Cinéma Français
Ecole du Louvre
IESA - Institut d'Études Supérieures des Arts
INA Sup
Institut Français de la Mode - IFM
Mod'Art International - Ecole d'Art Maryse Eloy
SPEOS

Ecoles spécialisées

Institut National de la Boulangerie Pâtisserie
Institut Paul Bocuse
Le Cordon Bleu

Instituts catholiques

Institut Catholique de Paris
Université Catholique de Lille
Université Catholique de l'Ouest
Université Catholique de Lyon

Ecoles de langue

Accent Français
Alliance Français Bordeaux Aquitaine
Alliance Française de Paris
Alliance Française Marseille-Provence
Azurlingua - Nice
CAREL
CAVILAM
Centre d'Enseignement du Français pour Etrangers - Université de Caen Basse-Normandie
CIEL Bretagne
Collège International de Cannes
Ecole Emile Cohl
France Langue
French in Normandy
IFALPES
INALCO
ILCF - Université Catholique de Paris
Institut de Touraine
Institut Européen de Français
Langue Onze Toulouse

La collection des *Fiches accueil*



SUR INTERNET > Espace documentaire > Guides pratiques et établissements > Fiches accueil

Cette collection vient compléter les *Fiches établissements*. Son but est de regrouper les informations utiles à l'étudiant avant son voyage, à son arrivée et pendant son séjour en France.

Rédaction

Par les établissements adhérents.

Informations

Description des prestations d'accueil. Contacts pour l'inscription, les services d'hébergement, l'accueil dans l'établissement, la vie associative, sportive et culturelle.

Langues

2 langues (français, anglais).

Mise à jour

1 fois/an. La date est indiquée sur la fiche.

Public

- Etudiant : ce 2^e niveau d'information permet d'orienter son choix entre deux établissements proposant la même formation. Cette information peut aussi améliorer l'organisation du séjour de l'étudiant.
- Institutionnel : présentation des établissements lors des événements, support d'information pour les établissements étrangers.

Code couleur

12 couleurs, 1 par regroupement de régions de France (Nord Pas-de-Calais - Picardie / Champagne - Lorraine - Alsace / Normandie - Pays de la Loire / Bretagne / Centre - Auvergne / Bourgogne - Franche-Comté / Poitou - Limousin / Rhône-Alpes / Languedoc - PACA / Aquitaine - Midi-Pyrénées / Ile-de-France / DOM-TOM).

Directeur de la publication :

Gérard Binder, Président du Conseil d'administration

Comité éditorial :

Béatrice Khaïat, Directrice déléguée
Claude Torrecilla, Responsable de la communication
Xavier Fresquet, Chargé de mission au service de éditions de l'offre de formation
Marie-Noëlle Cordoliani-Garcia, Responsable des éditions de l'offre de formation
Anne Benoit, Responsable des études

Edition : Claude Torrecilla
claude.torrecilla@campusfrance.org

Réalisation : Agence Signature Graphique - Paris

Impression, diffusion : Graphoprint - Paris

Agence CampusFrance
79 avenue Denfert-Rochereau
75014 Paris
Tél. : 01 53 63 35 00
www.campusfrance.org

Les Notes CampusFrance sont imprimées
sur papier PEFC-FSC issu de forêts gérées durablement.

Février 2011

lesnotes
n° 29 - février 2011 | de CampusFrance

